



## HSBC & LES SWISSLEAKS

# Un secret de moins en moins bien gardé

Les lanceurs d'alerte comme Falciani ont fait voler en éclats cette pratique de la relation clients-banques en Suisse

GENÈVE - *correspondance*

Quand il quitte précipitamment la Suisse au volant d'une voiture de location, le 23 décembre 2008, Hervé Falciani emporte cinq CD-ROM contenant la description détaillée des comptes de plus de 100 000 clients. Cinq petites rondelles de plastique – mais, dans le sillage de l'informaticien, c'est tout le secret bancaire suisse qui vole en éclats. Les données subtilisées au sein de la banque privée HSBC Suisse sont considérables. Impossible de revenir en arrière : cette fuite, la place financière helvétique ne s'en remettra jamais.

« Hervé Falciani n'a pas, tout seul, réussi à faire plier le genou à la Suisse, estime Yves Genier, journaliste économique à *L'Hebdo* et auteur du livre *La Fin du secret bancaire* (PPUR, 2014). Mais il a enfoncé une aiguille douloureuse de plus, comme avant lui Heinrich Kie-

ber, qui avait transmis en février 2008 au fisc allemand des éléments sur les comptes de la banque LGT au Liechtenstein. »

Le secret bancaire, né au XIX<sup>e</sup> siècle mais formalisé dans la loi helvétique en 1934, interdit aux banques de transmettre à des tiers des informations sur leurs clients. En violant cette loi, et quelles que soient leurs motivations, ceux qu'on nomme les « lanceurs d'alerte » ont fourni des arguments imparables à leurs ennemis. Une fois les preuves en main, il suffisait d'attaquer.

### Guerre fiscale

Les premiers à porter le fer sont les Etats-Unis. Dès 2007, Bradley Birkenfeld, ex-gérant de fortune chez UBS à Genève, révèle les méthodes de son établissement pour aider les contribuables américains à échapper aux impôts. C'est son témoignage qui pousse Washington à déclarer une véritable guerre fiscale à la Suisse. Pour éviter un

procès fatal à la première banque helvétique, Berne accepte alors de briser un tabou en livrant des milliers de noms de clients aux autorités américaines, tandis que UBS s'acquitte en 2009 d'une amende de 780 millions de dollars. Suivent la banque Wegelin, puis Credit Suisse. Avec la loi Fatca, votée en 2014, qui met en place un échange semi-automatique d'informations entre la Suisse et les Etats-Unis, le secret bancaire était déjà sérieusement entamé. Ne restait plus à l'Europe qu'à agir.

Ce n'est pas un hasard si la France a mené la fronde : elle l'avait déjà fait, dans la mesure où les fonds français déposés en Suisse dès les années 1930 ont été importants. En 1932, deux banquiers bâlois étaient par exemple arrêtés à Paris, et une liste de 2 000 noms de clients confisquée. Quand, près de quatre-vingts ans plus tard, le fisc français récupère les données HSBC, l'histoire ne fait que se répéter.



Jean-Christian Lambelet, économiste et auteur de *Qui a tué le secret bancaire* (Slatkine, 2014), reconnaît l'importance d'Hervé Falciani dans la chute du secret bancaire. Mais, pour lui, ce sont les grandes banques suisses qui ont creusé leur propre tombe, dès les années 2000, en développant des stratégies agressives à l'étranger. « *Accepter un client qui vient avec une fortune non déclarée est une chose*, dit-il. *Mais aller en France faire du racolage actif en est une autre. Cela a évidemment irrité les autres Etats.* » S'ajoute à cela un contexte économique difficile où, après la crise des subprimes, en 2008, les gouvernements se voient aussi contraints de renflouer les banques. Politiquement, c'est le moment idéal pour partir à la chasse aux fraudeurs.

C'est une bataille groupée qui a désormais lieu. En 2013, les pays du G20 se sont mis d'accord pour instaurer l'échange automatique d'informations, c'est-à-dire le par-

## Seuls les montages offshore ou les fondations permettent encore une certaine discrétion

tage systématique des données bancaires. Face à ce consensus, la Suisse ne pouvait pas rester à la marge et a décidé de l'appliquer aussi. Celui-ci entrera en vigueur en 2017. « *C'est clairement la fin du secret bancaire détourné pour des raisons fiscales* », a déclaré aux médias Pascal Saint-Amans, directeur du centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE.

Les experts le disent tous : dans les banques de Genève et de Zurich, la clientèle non déclarée est désormais remerciée. Quant aux

Américains, plus personne ne se risque à leur ouvrir des comptes. Seuls les montages offshore ou les fondations permettent encore une certaine discrétion.

Même si le mouvement de transparence est inéluctable, tous les pays ne sont pas concernés : les Etats africains ne faisant pas partie du G20, par exemple, pourront encore dissimuler leur argent en Suisse sans avoir à rendre de comptes. Les Suisses eux-mêmes bénéficient également du secret bancaire, même si un projet de loi devrait aussi bientôt le remettre en question à l'échelle nationale.

La loi sur le secret bancaire, elle, est encore gravée dans le marbre. En décembre 2014, le ministère public de la Confédération accusait Hervé Falciani d'espionnage économique, de soustraction de données et de violation du secret commercial et bancaire. Le procès pourrait avoir lieu, même en son absence. ■

MARIE MAURISSE